

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

**Séance du mardi 28 avril 2026**

**N° 019 - 2026**

Conseillers

Nombre en exercice : 19

Nombre de présents : 17

Procurations : 2

Nombre de votants : 19

Votes

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 2

Date de la convocation

15 avril 2026,

Affichée et mise en ligne

le 15 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit avril, à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni en mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur KOCIUBA, Maire.

Etaient présents : MM. KOCIUBA, CABOUILLET, CAPITAINE, DENIS, FALLON, GOURNET, LEBEGUE, RONSIN, STIENNE, VASCONI MMES DEBREF, DUBRUNQUEZ, HAMEL, JACOB, LAVAY, POUPONNEAU, WILLEMET

Absents excusés :

Mme BENYAHIA qui a donné pouvoir à Mr GOURNET

Mme FONTAINE qui a donné pouvoir à Mr DENIS

Secrétaire de séance : Mr GOURNET Pascal

Le procès-verbal du 14 avril 2026 est approuvé.

**Objet : BUDGET PRIMITIF – Année 2026**

Après lecture des chapitres de la section de fonctionnement, et de la section d'investissement, après que madame Angélique, vice-présidente aux finances, ait informé que l'assemblée délibérante peut autoriser l'exécutif à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, que les taux sont fixés à l'occasion du vote du budget, et peuvent être différents selon les sections, que les décisions de virements de crédits sont soumis à l'obligation de transmission au représentant de l'État et qu'une décision modificative sera nécessaire si les besoins de virement excèdent le plafond de fongibilité accordé par l'assemblée délibérante.

Il est proposé d'autoriser l'exécutif à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.

Le Conseil Municipal, considérant l'avis favorable de la commission des finances réunie le 8 avril 2026, après en avoir délibéré, par 17 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (Mr CAPITAINE et Mr RONSIN) :

**-ADOpte** le budget de l'exercice 2026 qui s'établit comme suit :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

Dépenses : 1 723 027.37 €

Recettes : 1 723 024.37 €

**SECTION D'INVESTISSEMENT :**

Dépenses : 1 498 865.68 €

Recettes : 1 498 865.68 €

**-DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour faire le nécessaire en la circonstance et signer toutes pièces administratives et comptables

**-AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections



En séance, les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait certifié conforme, Sault-lès-Rethel, le 30/04/2026  
Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission  
en sous-préfecture le 30/04/2026  
de la publication le 30/04/2026  
Mise en ligne sur le site internet le 30/04/2026

DEPARTEMENT DES ARDENNES  
ARRONDISSEMENT ET CANTON  
DE RETHEL  
-----  
MAIRIE DE  
**SAULT-LÈS-RETHEL 08300**  
Tel : 03.24.38.49.38

**Présentation brève et synthétique du budget primitif 2026.**

Emprunts :

3 emprunts arriveront à échéance en 2027, en 2030 et en 2032. Le BP 2025 ne nécessite pas d'avoir recours à l'emprunt. Les charges financières diminuent.

Taux des taxes :

La commune a cette année encore, décidé de ne pas augmenter le taux des taxes directes.

La dernière augmentation du taux des taxes date de 2023.

On constate que nos taux sont raisonnables au regard des taux moyens communaux au niveau départemental.

Orientations et politiques budgétaires :

-Nous poursuivrons en 2026 le travail débuté il y a plusieurs années sur les reprises de concessions à l'état d'abandon dans nos deux cimetières.

-Nous poursuivrons, en fonction des accords de subvention, la rénovation de l'éclairage public en changeant les ampoules au sodium par des ampoules LED afin de continuer à réaliser des économies.

Les charges à caractère général sont en diminution depuis quelques années. Elus, personnel et usagers des bâtiments communaux sont régulièrement sensibilisés à la nécessité de maîtriser ces charges et de les maintenir à un degré dit « raisonnable ».

Les produits du domaine sont en légère diminution, nous essayons de les maintenir notamment par la promotion de la location de notre salle polyvalente.

Dans les autres charges de gestion courante, le BP 2026 prévoit une cotisation au SIVU Foirail qui sera moindre puisque le compromis de vente du bâtiment a été signé et que la vente sera prochainement actée.

N'ayant pas la certitude que le produit de cette vente sera perçu en 2026, il n'a pas été inscrit au BP 2026.

Tous les efforts sont faits pour faire des économies tout en continuant à entretenir les biens communaux et offrir aux administrés une bonne qualité de vie.

Travaux :

-L'enfouissement de la rue des sports a fait l'objet de demandes de subventions. Un appel d'offres a été effectué, les travaux seront faits en fonction des accords de subvention et du reste à charge pour la commune.

-Des places de parking seront créées aux salles Jean Monnet, la clôture sera refaite.

-Des cavurnes seront posées au cimetière pour répondre à des demandes de plus en plus importantes

-Le transformateur situé à côté de Rocha sera peut-être peint par un artiste afin d'embellir l'environnement

-Un carillon ainsi qu'une horloge seront peut-être installés dans le pigeonnier de la mairie

-Un projet de signalétique sur la commune est à l'étude

-L'aire de jeux du lotissement du hôte des moines devrait être refait et un terrain multisports pourrait voir le jour

-Des feux avec détection pourraient être posés rue de Perthes afin de sécuriser le collège et faire diminuer la vitesse

Personnel communal : la masse salariale est maîtrisée avec une constance des effectifs.

Les charges de personnel évoluent notamment à cause des augmentations des cotisations CNRACL et des évolutions statutaires. La parité évolue notamment dans les services techniques, historiquement masculins.

Le BP2026 reste comme par le passé une prévision prudente et raisonnable permettant une gestion maîtrisée de l'argent public.

Le Maire, Michel KOCIUBA

